

TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE : PROJETS « IME DANS L'ÉCOLE »

INTRODUCTION

Contexte

Pour revenir d'abord sur le contexte autour de l'expérimentation « 100 IME dans l'école », il faut rappeler qu'elle a été mentionnée pour la première fois lors de la Conférence Nationale du Handicap en avril 2023. Au même moment, on nous annonçait le lancement de la mission Haussoulier-Carrasco visant à réfléchir aux modalités d'intégration de ces « IME dans l'école ». En novembre 2023, l'expérimentation des « 100 IME dans l'école » fait l'objet d'une confirmation par la Ministre des Solidarités de l'époque Aurore Bergé.

Au niveau du réseau, un appel avait été lancé fin 2023, à la suite de sollicitations de la Direction Générale des Affaires Sociales (DGCS) et des ministères, à l'occasion duquel les associations ont pu indiquer si elles souhaitaient candidater à l'expérimentation, et si elles disposaient déjà de projets assimilables à un « IME dans l'école ». De nombreuses associations du réseau avaient répondu présentes, une cinquantaine au total, et fait part pour certaines de projets déjà émergents. Les résultats de cette enquête avaient été transmis aux ministères et à la DGCS, sans retour de leur part et sans nouvelle information quant à l'état d'avancée de l'expérimentation.

A l'heure actuelle, on sait qu'il existe 10 projets pilotes d'« IME dans l'école » depuis la rentrée 2024 ; on ignore quels sont ces projets, et on n'a à ce stade, et contrairement aux délais annoncés, aucune nouvelle de la mission Haussoulier-Carrasco. Selon les dernières déclarations de Lucie Carrasco, la mission aurait même été abandonnée. Malgré cela, on peut observer que le projet de la Ligue Havraise a été visité par la ministre Charlotte Parmentier-Lecocq (février 2025), et il a été rappelé à la même période, lors du dernier Comité national de suivi de l'école inclusive 2025, la volonté d'implantation du médico-social au sein des établissements scolaires.

Objet de l'enquête

L'objet de cette enquête a été de partir du constat que le premier appel lancé fin 2023 avait permis de récolter une matière particulièrement intéressante sur les projets qui pouvaient se mettre en place dans le réseau, en lien avec la transformation de l'offre, notamment en IME.

Ainsi, il est apparu intéressant de poursuivre ce travail de récolte d'informations en allant au plus près de ces projets qui témoignent d'une volonté significative des associations du réseau de prendre part à la « transformation de l'offre », ainsi qu'à la « transition inclusive ».

Pour ce faire, trois objectifs ont été déterminés :

- Valoriser l'apport de l'expertise du médico-social dans les transformations à l'œuvre ;
- Faciliter le retour d'expérience et l'échange entre associations parties prenantes de projets similaires ;

- Agir pour la défense des intérêts des associations en étant au fait des préoccupations du réseau.

Concrètement, il s'agit d'illustrer avec des constats précis la nécessité pour le réseau d'obtenir plus de moyens politiques, financiers, et humains, afin de pouvoir mettre en œuvre les exigences de la transition inclusive.

Méthodologie

Il a d'abord été question de travailler sur une synthèse des résultats obtenus lors du premier appel au réseau en 2023, auquel 55 associations avaient donné suite. Parmi les candidatures, environ 30 projets ou dispositifs en lien avec l'inclusion scolaire avaient déjà pu être clairement formalisés, dont 15 projets qui assimilables réellement être assimilés à un « IME dans l'école ». Une grille d'entretien a ensuite été réalisée, portant à la fois sur l'état d'avancée du projet d'« IME dans l'école », ses freins à la mise en route et principales difficultés, sur les modalités de coopération avec le médico-social et autres partenaires, ou encore sur les effets souhaités ou réalisés de la mise en œuvre du projet. Ces questions ont été transmises aux personnes référentes dans le cadre du premier appel au projet.

Sur les 15 projets d'« IME dans l'école », 10 personnes référentes de ces projets ont pu être interrogées ; les constats de cette enquête portent donc sur la mise en commun et l'analyse qualitative des réponses obtenues lors de ces dix entretiens.

I – LA DIVERSITE D'INTERPRETATION QUANT AU DISPOSITIF D'IME DANS L'ECOLE AU SEIN DU RESEAU

En premier lieu, l'enquête a fait ressortir une diversité d'interprétations quant au dispositif d'« IME dans l'école » au sein du réseau, ce en raison des contours flous de l'expérimentation.

Définir ce qu'est un « IME dans l'école »

On constate en effet que le manque de précision lié à l'annonce de l'expérimentation a pu mener, d'abord, à un risque de confusion et une incompréhension quant à la distinction entre un UEE et « IME dans l'école ». A ce titre, plusieurs remontées ont pu alerter sur certains effets de communication indésirables venant de partenaires, pouvant notamment présenter et communiquer sur des UEE dits « classiques » comme des « IME dans l'école ».

L'autre point de vigilance concerne le terme même d'« IME dans l'école » qui peut porter à confusion. En effet, l'enjeu est qu'il ne s'agit désormais plus d'un bâtiment physique, désormais, mais bien d'un **dispositif inclusif qui puisse permettre à un élève en situation de handicap de bénéficier pleinement d'un accompagnement médico-social, et ce au sein même d'un établissement scolaire.**

Les différents stades d' « IME dans l'école » au sein du réseau

Cette définition semble correspondre aux annonces des pouvoirs publics. Cependant, elle reste encore assez imprécise. Lorsque l'on observe les différents dispositifs d' « IME dans l'école » au sein du réseau, on constate en effet que les interprétations font preuve d'une grande diversité, avec quatre différents « stades » d' « IME dans l'école » qui ressortent de l'analyse des 10 projets :

1. **Le premier stade** concerne les projets interrogés qui ont exprimé disposer simplement d'un ou plusieurs UEE : il s'agit finalement d'**UEE classique**, ce qui confirme le risque de confusion entre les différents dispositifs. De manière générale, on constate que tous les dispositifs d' « IME dans l'école » interrogés disposent d'une ou plusieurs UEE directement rattachée au dispositif. A noter cependant que, dans le cadre d'un « IME dans l'école », tous les enfants de l'IME faisant l'objet d'un « transfert » vers l'établissement scolaire ne bénéficient pas nécessairement d'une scolarisation en UEE ou en inclusion scolaire (certains ne se trouvent d'ailleurs pas ou plus en âge d'être scolarisés).
2. **Le second stade** concerne les projets qui ont exprimé avoir travaillé à une **mutualisation** entre des enfants de l'IME et les élèves de l'établissement scolaire **de certains espaces** tels que la cantine ou la cour de récréation, impliquant donc la présence d'éducateurs de l'IME au sein de l'établissement.
3. **Le troisième stade** concerne les projets qui ont rendu compte d'un **transfert du plateau technique de l'IME** (salle de psychomotricité, cantine pédagogique, salles de classe) **vers l'établissement scolaire et / ou d'une mutualisation des espaces**, ce qui constitue une sorte d'extension de l'IME impliquant la présence partielle de l'équipe médico-sociale sur place.
4. **Le dernier stade** concerne les projets (beaucoup moins nombreux) pour lesquels le **plateau technique de l'IME a été transféré de manière intégrale** (donc également toutes les ressources humaines de l'IME), avec une mutualisation des espaces et des UEE rattachées au dispositif.

Un point de vigilance relevé sur ce type de projet de « transfert de l'IME » (stades 3 et 4) concerne le risque de « créer une boîte dans une boîte », d'où l'importance de valoriser entre les enfants de l'IME et ceux de l'établissement scolaire le partage des espaces et moments scolaires ou extra-scolaires, l'inclusion en classe ordinaire ou via les UEE, ainsi que la co-construction et la coopération entre les professionnels du médico-social et la communauté éducative.

L'observation des différents projets a en tout cas fait ressortir le fait qu'un « IME dans l'école » n'est pas un déplacement de lieu de l'IME à proprement parler mais bien un apport des ressources et expertises issues du médico-social dans l'école, qui donne un système de coopération agile.

L'absence de cahier des charges

L'absence de cahier des charges et d'instructions claires quant à l'expérimentation « 100 IME dans l'école » peut, en plus de créer des confusions, rendre plus complexe le dialogue avec les partenaires. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de traiter de sujets techniques tels que l'obtention de bâti et la mise en accessibilité des locaux. En revanche, cette absence de contrainte peut également constituer un avantage, puisque chaque association qui a démarré

un projet de ce type a pu le faire en fonction de ses réalités locales, mais aussi selon ses possibilités, y compris financières.

Lorsque l'on observe les différents projets émergeants d'« IME dans l'école », trois raisons principales, qui parfois se cumulent, expliquent la volonté des associations de s'être lancé :

- La première raison consiste en une opportunité qui s'est présentée en lien avec le bâti : l'obtention de locaux, un projet de réhabilitation d'un établissement scolaire, ou la volonté d'occuper les espaces vides de l'IME ;
- La seconde raison correspond à l'établissement d'axes prioritaires par l'association, qui a pu souhaiter aller encore plus loin dans l'inclusion scolaire ;
- La troisième raison consiste à vouloir remédier à la problématique de la délocalisation de l'IME, parfois situé dans une zone très rurale, par exemple.

II – DES PROJETS D'INCLUSION SCOLAIRE PARTICULIEREMENT INNOVANTS AU SEIN DU RESEAU

L'analyse des 10 projets d'« IME dans l'école » a permis de faire ressortir la volonté du réseau d'innover en proposant des dispositifs visant à incarner une école véritablement accessible et inclusive.

La volonté du réseau de prendre part à la *transition inclusive*

Un élément central, ressorti de l'ensemble des entretiens, concerne la volonté du réseau d'œuvrer à l'inclusion scolaire des enfants. En effet, il s'agit de manière croissante une priorité associative pour les associations, qui rendent compte de cette idée d'« aller plus loin », expression beaucoup revenue dans les échanges, voire de prendre un « virage inclusif ». L'autre problématique à laquelle les associations sont particulièrement attachées est le souci d'éviter au maximum les ruptures dans le parcours scolaire de l'enfant.

« Ce projet est l'aboutissement de notre volonté d'éviter les ruptures dans le parcours de l'enfant, avec une inclusion à 100% au sein de l'établissement scolaire : pas d'aller-retour entre l'école et le plateau technique. »

Par ailleurs, réfléchir à des modalités plus directes d'inclusion des enfants de l'IME au sein des établissements scolaires peut constituer une option presque non négligeable pour certaines associations étant confrontées à l'état de tension de leurs listes d'attente ou à des facteurs géographiques complexes tels que ceux cités plus haut.

Lorsque l'on observe les associations qui ont entrepris un projet d'« IME dans l'école », en tout cas, le constat commun est que toutes disposent déjà d'une expérience confirmée dans la mise en œuvre de projets et de dispositifs inclusifs, qu'il s'agisse d'EMAS, UEMA/UEEA, DAR... Il y a donc un travail de longue date, de co-construction, de coopération et de dialogue avec les partenaires entrepris par ces associations, et dont la mise en place du dispositif d'« IME dans l'école » constituerait la consécration ou suite logique.

Les effets bénéfiques de l'inclusion

Il est particulièrement intéressant de constater les effets bénéfiques de l'inclusion scolaire pour les enfants de l'IME, leurs familles, mais aussi les équipes, relevés à partir des entretiens. A ce titre, trois principaux aspects ont pu ressortir :

- La possibilité pour les enfants de grandir dans leur école de quartier, avec des temps de transports réduits et un accès au périscolaire facilité, tout cela offrant plus de répit aux familles et permettant un renforcement de la posture d'élève.
- Des moments de partage sur les temps de vie sociale, aussi bien sur le périscolaire que le scolaire s'il y a inclusion dans la classe, qui permettent évidemment une socialisation avec les pairs et un développement du langage et des compétences. En l'occurrence, il s'agit de constats qui ressortent déjà à l'évaluation d'autres dispositifs type UEEA/UEEMA, DAR, etc.
- Enfin, l'avantage pour les équipes éducative et médico-sociale d'avoir tout regroupé en un seul espace, ce qui permet véritablement d'être au cœur de l'accompagnement de l'enfant, pour citer une des personnes référentes.

« Le véritable intérêt pour nous, c'est de pouvoir être dans notre cœur de métier, de ne plus être dans la gestion et de mettre tous nos efforts dans l'accompagnement. »

III - MALGRE DES DYNAMIQUES PARTENARIALES FORTES, UN MANQUE DE MOYENS MIS A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Finalement, nous verrons que malgré le développement de dynamiques partenariales fortes et qui permettent d'avancer sur les différents projets, un manque global de moyens mis à disposition pour les associations persiste et peut constituer un obstacle à la mise en œuvre des projets.

La coopération avec l'éducation nationale

Au niveau de la coopération avec l'éducation nationale, nous avons pu rappeler précédemment qu'il s'agit bien souvent d'un partenariat de longue date. Souvent, ce partenariat s'est installé de manière très progressive, l'idée étant pour le médico-social de prendre le temps pour se faire connaître, pour valoriser ses expertises. Des temps de formations croisées et de travail en commun sont particulièrement bienvenus. Au sein même du dispositif d'« IME dans l'école », il apparaît nécessaire de garder la progressivité comme mot d'ordre, ce notamment via une montée en charge progressive des effectifs du médico-social au sein de l'établissement scolaire et un temps d'acculturation. Malgré ces efforts, il est fréquent que des frontières intersectorielles persistent.

Pourtant, l'intérêt pour la communauté éducative d'avoir la présence du médico-social directement au sein de l'école semble assez évident : les professionnels peuvent œuvrer comme ressource au sein de l'établissement scolaire en apportant leur expertise et compétences, notamment en matière de repérage des signaux d'alerte ou encore en outillage. Malgré ce constat, le dialogue avec l'éducation nationale reste, selon les retours des entretiens, encore trop variable selon l'interlocuteur, mais aussi en fonction du projet concerné. Ainsi, il apparaît beaucoup plus difficile de mobiliser l'éducation nationale lorsque celle-ci n'est pas pilote unique du projet. Or, pour ce qui est de la préfiguration des PAS, on le voit, le fait

que l'éducation nationale soit déterminée comme unique pilote présente ses propres risques, avec un secteur du médico-social parfois écarté de certaines délibérations. Ces différents freins peuvent amener à se questionner sur les modalités par lesquelles formaliser le partenariat avec l'éducation nationale, et sur l'importance d'avoir un cahier des charges avec des rôles clairement établis.

L'enjeu du bâti, principal frein

Un autre enjeu central qui est ressorti de manière systématique durant les entretiens et qui illustre bien ce manque de moyens concerne le bâti. En effet, pour 8 des 10 projets interrogés, le bâti constitue le principal frein à la mise en œuvre du projet, pouvant causer des retards, des suspensions, voire menant à l'annulation totale du projet.

Très rarement, il peut arriver que le bâti constitue à l'inverse une fenêtre d'opportunité et permette d'ouvrir le dialogue avec les mairies, par exemple dans le cas où un IME souhaite céder ses locaux à l'établissement scolaire. Mais plus largement, le bâti constitue un point de cristallisation des enjeux, à la fois financiers, mais aussi sur des aspects plus techniques tels la mise en accessibilité. Par conséquent, certaines associations ont commencé à réfléchir à comment s'extraire de cette difficulté :

- En travaillant à ce qu'un volet handicap soit systématiquement intégré dans un projet de réhabilitation d'établissement scolaire, ce qui correspond par ailleurs aux mesures annoncées lors du dernier CIH ;
- En rassemblant les arguments nécessaires pour convaincre de la plausibilité du projet en s'appuyant sur de l'existant – avec l'exemple de l'école de Maiche qui a justement contribué à un guide sur la mise en accessibilité ;
- En cédant ses locaux, comme expliqué précédemment, ce qui nécessite que les locaux soient vacants ou presque grâce à l'externalisation de l'accompagnement.

Globalement, il apparaît également central de mobiliser au maximum les collectivités territoriales, en les associant systématiquement au Comités départementaux de suivi de l'école inclusive par exemple, ou encore en portant le plaidoyer jusqu'aux communautés de communes.

Une difficulté à faire prioriser le projet

On voit donc que ce qui ressort est avant tout une difficulté à faire prioriser le projet auprès des autres partenaires. Au niveau des mairies, le projet est souvent relayé au second plan. Cela s'explique aussi par le fait que les collectivités font déjà l'état d'un manque de locaux, et disposent bien souvent de réalités territoriales compliquées, avec des établissements scolaires déjà vétustes. De ce fait, les mairies, notamment celles qui disposent d'une connaissance plus limitée des enjeux relatifs à l'inclusion scolaire et avec lesquelles le travail de coopération n'est pas nécessairement engagé, ont tendance à prioriser des projets de construction scolaire qui n'impliquent pas la dimension handicap. Côté éducation nationale, elle est souvent proactive lorsqu'elle est pilote unique du projet, et des difficultés d'acculturation avec le médico-social persistent. Enfin, on constate que les financements sont particulièrement difficiles à obtenir auprès des partenaires.

« Il faut avoir ce triptyque avec l'éducation nationale partante et une municipalité qui souhaite investir et fournir du bâti ; c'est le nerf de la guerre. »

CONCLUSION

Pour résumer les principaux constats, on voit comment le dispositif d' « IME dans l'école » nécessite un alignement entre l'obtention du bâti, l'obtention de moyens financiers, et une ouverture du côté de l'éducation nationale.

Surtout, cette enquête a permis de mettre en lumière la volonté du réseau à prendre part à la transformation de l'offre médico-sociale via la mise en œuvre de projets en lien avec l'inclusion scolaire, ainsi que sa volonté de rapprochement avec l'éducation nationale, en se positionnant comme ressource, tout cela malgré le manque de moyens qui lui sont mis à disposition.